

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

NOVA EUROPE ISR

Part A - Code ISIN : FR0011585520 / Part I - Code ISIN : FR0011585538 / Société de gestion : EIFFEL INVESTMENT GROUP

I – OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

► **Objectif de gestion** : L'objectif de gestion du FCP NOVA EUROPE ISR est, dans le cadre d'une allocation dynamique décidée par la société de gestion, de surperformer à long terme l'indicateur de référence MSCI EUROPE SMALL CAP sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds afin de l'enrichir, et de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni en termes d'exposition géographique, ni en termes d'exposition sectorielle, la composition d'un indicateur de référence. L'indice MSCI EUROPE SMALL CAP est un indicateur représentatif de la gestion de NOVA EUROPE ISR.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

► **Classification** : Actions des pays de l'Union Européenne.

► **Indicateur de référence** : L'indicateur de référence est le MSCI EUROPE SMALL CAP, dividendes nets réinvestis, libellé en euro et retenu sur les cours de clôture. Cet indice est représentatif de l'ensemble des actions de sociétés européennes de petites et moyennes capitalisations.

► **Stratégie d'investissement** : Pour répondre à son objectif de gestion le FCP est essentiellement investi en actions de l'Union Européenne. A ce titre, le FCP est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne, dont éventuellement les marchés de la zone euro.

Le FCP étant éligible au Plan d'Epargne en Actions « P.E.A » ainsi qu'au Plan d'Epargne en Actions destiné au financement des Petites et Moyennes Entreprises et des entreprises de taille

intermédiaires « PEA-PME », il est, en conséquence, en permanence investi à hauteur de 75% au moins en actions des pays de l'Union Européenne, la Norvège et l'Islande, émises par des sociétés qui respectent les critères suivants : moins de 5000 salariés d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

La gestion du FCP s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -« stock picking »- obtenue au travers de la mise en œuvre d'un processus qui passe notamment par la rencontre directe des dirigeants des entreprises dans lesquelles le fonds investit. Les sociétés sélectionnées placent l'innovation (de produit, de processus, d'organisation, marketing...) au cœur de leur stratégie de développement. Cette stratégie leur confère un avantage concurrentiel sur des marchés à fortes barrières à l'entrée, leur entourageant des perspectives de rentabilité élevée permettant de financer leur développement à long terme.

L'approche ESG mise en œuvre (approche Best In Universe) s'articule autour de 3 volets : une exclusion sectorielle de secteurs controversés, une analyse et un suivi des controverses des entreprises sélectionnées, et une évaluation ESG basée sur le référentiel Gaïa Rating (Ethifinance), qui s'articule autour de 4 thématiques (Environnement, Social, Gouvernance, Parties prenantes externes) permettant d'aboutir à une note sur 100. A titre d'exemple, sont notamment évalués : l'indépendance du conseil d'administration, la mixité dans les effectifs, ou encore les émissions de gaz à effet de serre. Les détails de la politique ESG sont détaillées dans le prospectus du fonds et dans son Code de Transparence, disponibles sur le site de la Société de Gestion www.eiffel-ig.com.

La stratégie d'investissement se fait sans contrainte a priori d'allocation par zone, secteur ou type de valeurs. Le FCP investit sur des petites et moyennes valeurs dont la capitalisation boursière est comprise entre 150 millions d'euros et 6 milliards d'euros. En tout état de cause, le

fonds investira dans des titres permettant d'assurer la liquidité quotidienne du fonds.

La part de l'actif qui n'a pas été investie en actions, faute d'opportunités d'investissement, pourra être placée en obligations, instruments du marché monétaire ou parts de fonds dans la limite de 25% de l'actif du fonds.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens coordonnés ou FIA mais répondant aux quatre critères définis à l'article R 214-13 du Code monétaire et financier, afin de remplir l'objectif de gestion ou de rémunérer la trésorerie.

Le FCP pourra utiliser des instruments dérivés simple de gré à gré ou sur un marché réglementé dans le but de couvrir partiellement le fonds contre une évolution défavorable des indices et des devises.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. La performance du FCP peut ainsi être sensiblement supérieure ou inférieure à celle de l'indicateur de référence.

► **Affectation du résultat** : capitalisation des revenus.

► **Durée minimum de placement recommandée** : La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ce délai.

► **Modalités de souscription et de rachat** : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de valorisation avant 11 heures auprès du dépositaire ; et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur le cours de clôture du jour de la centralisation des demandes. Les demandes de souscription et de rachat parvenant après 11 heures sont répondues sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

► **La valeur liquidative est calculée chaque jour.**

II - PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

► **Signification de cet indicateur** : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

- Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

- Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.

La classe « 7 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques

mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement de ce fonds est de 5 en raison de son exposition principalement aux marchés actions européens, notamment de petites et moyennes capitalisations, et de taux et qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

► **Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :**

Le risque de gestion discrétionnaire : ce risque repose sur la sélection de valeurs. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi sur les valeurs les plus performantes. Le risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne

puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs ; Le risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille ; Risque de crédit : il représente le risque qu'un émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements ; L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille. La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre OPCVM. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez- vous reporter à la rubrique Profil de Risque du prospectus de cet OPCVM.



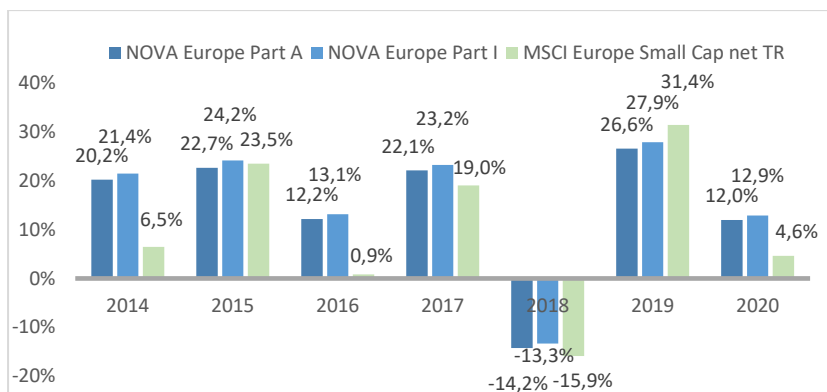
III – FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRES INVESTISSEMENT		
Droits d'entrée	Parts A : 4% Parts I : Néant	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, et avant qu'il ne soit restitué, sur la valeur de souscription ou de rachat de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Droits de sortie	Parts A : Néant Parts I : Néant	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNÉE		
Frais courants	Parts A : 2,20% TTC Parts I : 1,20% TTC (*)	Le chiffre de frais courants communiqué est donné à titre indicatif et couvre la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. Ils peuvent varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES		
Commission de surperformance	10% maximum TTC de la surperformance du FCP par rapport à l'indicateur de référence le MSCI EUROPE SMALL CAP, dividendes nets réinvestis, si la performance du FCP est positive, par année calendaire. Frais de performance prélevés sur l'exercice : 0,45% de l'actif net moyen de la part A et 0,69% de l'actif net moyen de la part I. Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et couvrent la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.	

(*) Pour plus d'information sur les frais, veuillez- vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.eiffel-ig.com

IV - PERFORMANCES PASSES



- Avertissement : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
- La performance de l'OPCVM, comme celle de l'indice, est calculée coupons nets réinvestis, nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
- Date de création de l'OPCVM : 10 décembre 2013.
- Devise de libellé : Euro.
- Changements importants au cours de la période : Néant.

V - INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus, rapport annuel, document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Eiffel Investment Group, 9 Rue Newton, 75116 PARIS - ainsi que sur le site www.eiffel-ig.com.

D'autres informations pratiques sont disponibles dans le prospectus de l'OPCVM. La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou sur le site internet : www.eiffel-ig.com.

Fiscalité : L'OPCVM est éligible au PEA et PEA-PME. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. Le fonds est éligible au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE). L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de

transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité d'Eiffel Investment Group ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financier (« AMF »). Eiffel Investment Group est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les détails de la politique de rémunération ainsi que ceux de la politique ESG du FCP sont

disponibles sur le site internet de la société de gestion www.eiffel-ig.com, ou sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Eiffel Investment Group.

Les Informations Clés pour l'Investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10/06/2021.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/ « U.S. Person » (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion www.eiffel-ig.com ainsi que dans le prospectus).